

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2023/031

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BÉGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absent excusé : Maurice LOUDET

Objet: CM10: demande de subvention pour les études complémentaires techniques et environnementales auprès de l'Etat (DETR)

La maîtrise d'œuvre (SCP PEREZ) pour la réhabilitation du CM10 a été attribuée au mois de novembre 2022. En parallèle une étude d'impact environnemental est en cours de réalisation par ARTELIA depuis septembre 2022. Les objectifs de cette opération sont :

- Reconquête d'une friche représentant un gisement foncier important pour le territoire (18 hectares) dont la mobilisation et la valorisation contribueront à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Un projet d'aménagement qui doit permettre la création et la relocalisation d'activités économiques, de loisirs et services
- Développement du Fret ferroviaire en réponse à la stratégie nationale visant à doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030 de 9 à 18 %, inscrit dans l'article 131 de la loi Climat et Résilience.

Afin que le maître d'œuvre puisse avancer sur l'étude avant-projet et respecter les délais imposés par le maître d'ouvrage à savoir une livraison de site en décembre 2024 certains éléments techniques complémentaires sont nécessaires à savoir :

- Un diagnostic infrastructure des bâtiments
- Des relevés de façades
- Des relevés topographiques (recollement ovoïdes, ...)
- De travaux de géo détection des ovoïdes et des réseaux aux abords du chantier
- Un diagnostic géotechnique
- Une étude géotechnique de conception (AVP + Phase projet)
- La supervision géotechnique d'exécution

Afin de bien prendre en compte toutes les contraintes environnementales, la CCPL doit déposer un dossier de dérogation d'espèces protégées. Pour que ce dossier soit le plus complet possible et que les mesures de compensation soient proposées avec une bonne connaissance des enjeux, il est proposé d'étudier certains éléments complémentaires (inventaires).

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

CM10 - Études techniques et environnementales complémentaires - CCPL

Désignation	Montant HT estimatif	Montant TTC	Partenaires	%	€
Diagnostic infrastructures des bâtiments	18 775 €	22 530 €	État - DETR (HT)	50	54 912,50 €
Relevés de façades total	14 850 €	17 820 €	AUTOFINAN CEMENT - CCPL	50	54 912,50 €
Relevés topographiques : recollement ovoïdes	1 950 €	2 340 €			
Géo-détection ovoïdes - réseaux chantier	2 000 €	2 400 €			
G5 - Diagnostic géotechnique	1 700 €	2 040 €			
G2 - Étude géotechnique de conception - AVP	19 270 €	23 124 €			
G2 - Étude géotechnique de conception - PRO	3 500 €	4 200 €			
G4 - Supervision géotechnique d'exécution	10 000 €	12 000 €			
Dossier de Dérogation Espèces protégées	9 995 €	11 994 €			
<i>Inventaire chiroptères hiver - Option</i>	<i>1 985 €</i>	<i>2 382 €</i>			
<i>Inventaire chiroptères printemps - Option</i>	<i>6 970 €</i>	<i>8 364 €</i>			
<i>Inventaire chiroptères été - Option</i>	<i>6 970 €</i>	<i>8 364 €</i>			
<i>Inventaire oiseaux printemps - Option</i>	<i>2 590 €</i>	<i>3 108 €</i>			
<i>Inventaire oiseaux hiver - Option</i>	<i>1 040 €</i>	<i>1 248 €</i>			
<i>Inventaire Amphibiens - Option</i>	<i>1 550 €</i>	<i>1 860 €</i>			
<i>Inventaire reptiles printemps - Option</i>	<i>1 355 €</i>	<i>1 626 €</i>			
<i>Inventaire Insectes Printemps - Option</i>	<i>1 355 €</i>	<i>1 626 €</i>			
<i>Forfait réunions - Option</i>	<i>3 970 €</i>	<i>4 764 €</i>			
TOTAL	109 825 €	131 790 €	TOTAL	100	109 825 €

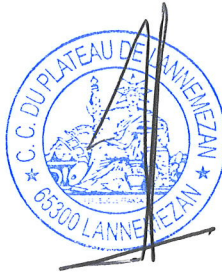
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

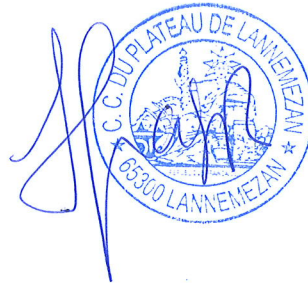
DECIDE

- **D'autoriser la réalisation des études listées ci-dessus pour la réhabilitation du site du CM10 ;**
- **De donner un accord pour solliciter tous les soutiens financiers possibles dont l'État (DETR 2023) ;**
- **Dit que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023,**
- **Autorise Monsieur le Président à solliciter les devis correspondants à chaque mission,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le **13 MARS 2023**
Publiée le **13 MARS 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230306-2023-031B-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023